



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

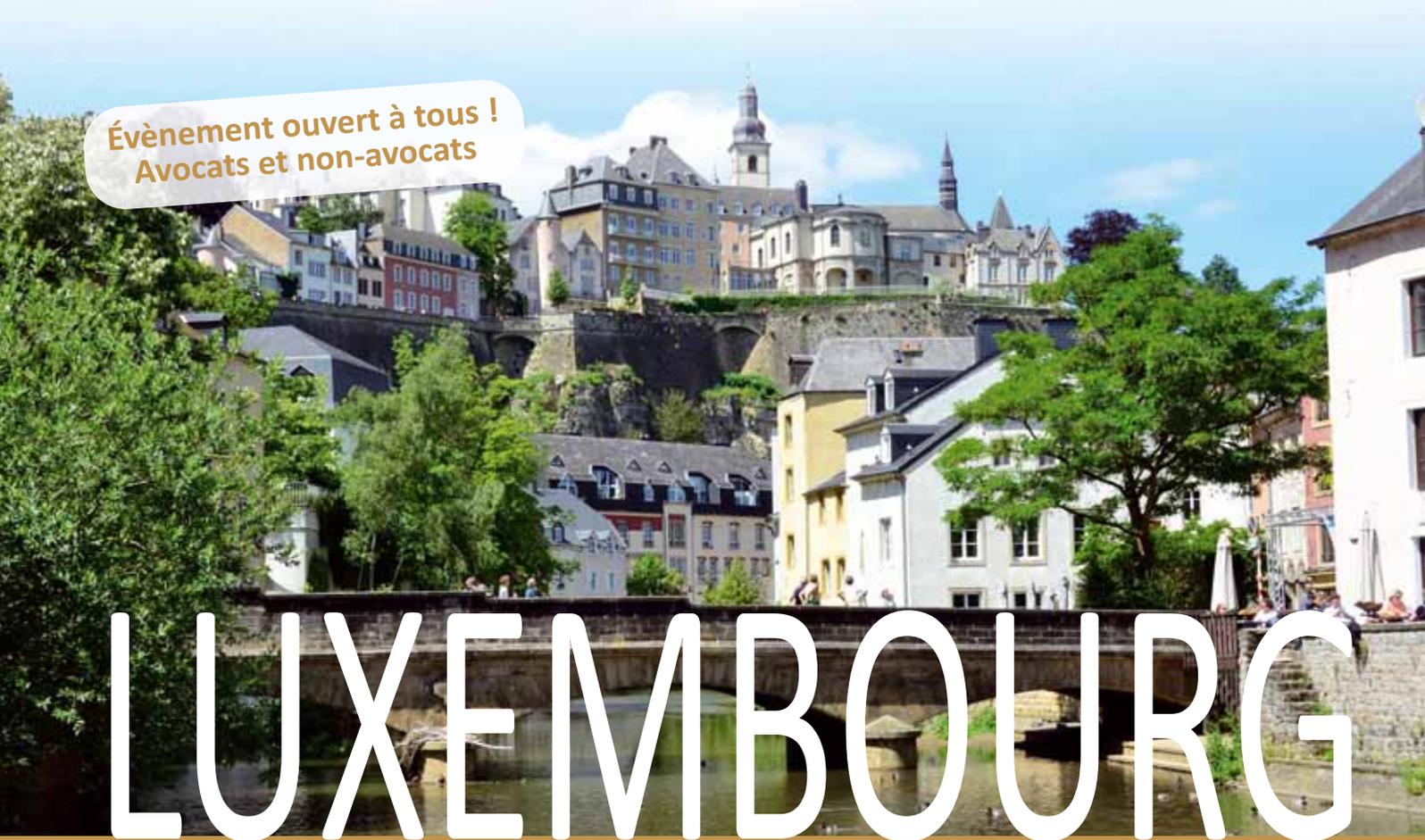


Protection des données personnelles dans les services financiers (FinTech), d'assurance et médicaux : Nouveau règlement et perspectives

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière

VENDREDI 30 SEPTEMBRE ET SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE 2016

**Évènement ouvert à tous !
Avocats et non-avocats**



LUXEMBOURG



#UIACJEU

LUXEMBOURG

Séminaire organisé par l'UIA à la Cour de Justice de l'Union européenne avec le soutien du Premier Ministre Monsieur Xavier BETTEL et en collaboration avec le Barreau de Luxembourg, Luxinnovation, la CNPD, l'ACA, l'ABBL, le Business Club France-Luxembourg, l'Institut Universitaire International Luxembourg, l'Université du Luxembourg, la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg et EBRC.

Global Legal Solutions
Premier Sponsor

L'UIA remercie les partenaires suivants



Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

www.uianet.org

En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

Introduction

Par plusieurs arrêts retentissants en matière de protection des données personnelles, la Cour de Justice de l'Union européenne se positionne en gardienne des droits fondamentaux. Cette haute institution européenne, pivot de la construction européenne, est par conséquent un lieu hautement symbolique pour organiser le présent séminaire.

Le nouveau Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données a pour objet de répondre aux enjeux sans précédents de la révolution numérique. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (internet, réseaux sociaux, smartphones, utilisation de données massives avec le Big Data, les objets connectés etc.) ouvrent un panel extraordinaire de possibilités pour tous les secteurs économiques. Les services financiers, d'assurance et médicaux doivent adapter également leurs métiers à ces évolutions majeures qui tendent vers plus de rapidité, de simplicité et d'efficacité.

La force des FinTech, entreprises utilisant les innovations technologiques dans les secteurs de la banque et de la finance repose sur le Big Data, l'analyse prédictive, la gestion des risques et la mobilité, ce qui concurrence les activités traditionnellement dévolues aux banques.

Il en va de même dans le secteur des assurances. L'utilisation de données massives permet aux assureurs de pouvoir tarifier un produit d'assurance selon de nouveaux critères jugés plus pertinents et donc de proposer aux clients de nouvelles offres de produits.

Les nouvelles technologies mettent à disposition des professionnels de santé, comme des patients, des outils permettant un meilleur échange d'informations. Des outils innovants permettent également aux patients de mieux comprendre, analyser, suivre leur maladie et leur traitement mais ne va pas sans poser des problèmes délicats en matière de protection des données.

Bien que différents, ces trois services ont pour vecteur commun de traiter des données particulièrement sensibles. Il leur appartient donc de trouver un équilibre entre la nécessaire adaptation aux nouvelles technologies, la recherche de compétitivité, l'amélioration des services et la nécessité de protéger les données personnelles, conformément à la législation en vigueur.



Jeudi | 29 | Septembre | 2016

18:00 – 21:00 COCKTAIL DE BIENVENUE AU MUSEE D'HISTOIRE DE LA VILLE DE LUXEMBOURG



Pour des raisons de sécurité, les participants doivent se présenter à 8h15 précises à la CJUE.

Vendredi | 30 | Septembre | 2016

08:15 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE)

Entrée : rue Charles Léon Hammes, L-2925 Luxembourg, Kirchberg Grande salle d'audience

REMARQUE IMPORTANTE : pour des raisons de sécurité, vous devez impérativement être muni de votre pièce d'identité afin de pouvoir accéder au bâtiment. Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne pourrez pas accéder à la CJUE sans pièce d'identité.

09:00 – 09:30 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE, DISCOURS D'OUVERTURE

- **Président de la CJUE**
- Discours inaugural par **Monsieur Xavier BETTEL, Premier Ministre ou son représentant** - à confirmer
- **Jean-Jacques UETTILLER, Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France**
- **François PRUM, Bâtonnier de Luxembourg, Luxembourg**
- **Tine A. LARSEN, Présidente de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD), Luxembourg**

LE BIG DATA ET LES SERVICES FINANCIERS

09:30 – 10:10 LA MUTATION DES SERVICES FINANCIERS TRADITIONNELS

L'émergence exponentielle des FINTECH dans les services financiers va imposer une adaptation de la banque traditionnelle. Ces mutations devront également se faire dans le respect de la protection et de la sécurité des données.

Modérateur : • **Alex SCHMITT, Bonn & Schmitt, Luxembourg**

Orateurs :

- **Jean HILGER, Head of Cluster Digital Banking and Fintech at ABL, Université de Luxembourg, Luxembourg**
- **Laurent KRATZ, Co-fondateur, Scorechain, Luxembourg**

10:10 – 11:10 LES NOUVEAUX MODES DE PAIEMENT ET SÉCURISATION

- Le paiement sans contact
- Le paiement sur smartphone
- Le paiement sur internet
- Monnaie virtuelle

Modérateur : • **Marc HEMMERLING, General Counsel Digital Banking & Fintech, ABL, Luxembourg**

Orateurs :

- **Raoul MULHEIMS, Co-fondateur & CEO Digicash Payments, Luxembourg**
- **Denis KISELEV, CEO de Snap Swap International S.A, Luxembourg**

11:10 – 11:30 PAUSE CAFÉ

11:30 – 12:00 L'ÉTAT ACTUEL DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- **Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente du Groupe 29 et Présidente de la CNIL, Paris, France**
- **Bruno GENCARELLI, Head of Unit – Data Protection, European Commission, Directorate-General for Justice, Bruxelles, Belgique**

12:00 – 12:50 CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Modérateur : • **Carlo HARPES, Administrateur-délégué, Itrust Consulting SARL, Luxembourg**

Orateurs :

- **François THILL, Conseiller de direction adjoint, Direction du commerce électronique et de la sécurité de l'information, Ministère de l'Économie, Luxembourg**
- **Prof. Roman BECK, Université IT de Copenhague, Danemark**
- **Fabio POLVERINO, Legal Officer, Contrôleur européen de la protection des données, Bruxelles, Belgique**

12:50 – 14:00 DÉJEUNER

14:00 – 15:00 BIG DATA- INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET SERVICES FINANCIERS – MÉTHODE D'ANALYSE AUTOMATISÉE

Modérateur : • **Marc GALLARDO, Président de la commission Vie privée et droits de l'Homme numérique de l'UIA, Lexing Spain, Barcelone, Espagne**

Orateurs :

- **Jed GRANT, CEO, KYC 3, Luxembourg**
- **Nadia MANZARI, Head of Innovation, Payments, Market Infrastructures and Governance, CSSF, Luxembourg**
- **Joe WELTON, Watson Client Engagement – Europe, Watson Solutions, IBM, Londres, Royaume Uni**

LE BIG DATA ET LES SERVICES MÉDICAUX

15:00 – 16:00 LA RECHERCHE MÉDICALE ET LE BIG DATA : ENJEU MAJEUR DE LA PROTECTION DES DONNÉES L'utilisation des données massives de santé pour la prévention médicale

Modérateur : • **Prof. Rudi BALLING, Directeur du Luxembourg Centre for Systems Biomedecine, Luxembourg**

Mots introductifs : • **Lydia MUTSCH, Ministre de la Santé, Luxembourg**

Orateurs :

- **Dr. Catherine LARUE, CEO, Luxembourg Institute of Health, Luxembourg**
- **Marc VANDELAER, CEO, Integrated Biobank of Luxembourg, Luxembourg**
- **Dr. Karl A. STROETMANN, Empirica, Bonn, Allemagne**

16:00 – 16:20 PAUSE CAFÉ

LE BIG DATA ET LES SERVICES D'ASSURANCE

16:20 – 17:50 ASSURANCE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES A L'ÈRE DU BIG DATA

- L'habitat et l'émergence de la domotique -Analyse des activités via des objets connectés
- BIG DATA : La santé et le suivi personnalisé
- Une assurance adaptée au comportement du conducteur

Modérateur : • **Alain GROSJEAN, Secrétaire Général Adjoint de l'UIA, Président du Comité national luxembourgeois de l'UIA, Bonn & Schmitt, Luxembourg**

Orateurs :

- **Raphael FRANK, Motion-S, Luxembourg**
- **Florence PICARD, Institut Des Actuaire, FP Consult, Paris, France**
- **Laurence LWOFF, Chef de l'Unité de Bioéthique, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France**
- **Brigitte KONZ, Juge de Paix Directrice, Présidente du Comité Directeur des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Luxembourg**
- **Amandine LAURENT, Chief Compliance Officer & Data Privacy Officer, AXA Luxembourg, Luxembourg**

17:50 – 18:15 CONCLUSIONS

Mots introductifs : • **François MOYSE, Vice-président de la commission Droit administratif de l'UIA, Directeur Adjoint - État de Droit, DSM Di Stefano Moyse Avocats à La Cour, Luxembourg, Luxembourg**

- **Dean SPIELMANN, Juge au Tribunal de l'Union Européenne, Luxembourg**
- **Giovanni BUTTARELLI, Contrôleur européen de la protection des données**

20:00 DÎNER-SPECTACLE (OPTIONNEL)

Concert du groupe de jazz Jean-Claude RIFF et tours de magie par M^e Alexandre Cassart

La Table du Belvédère, 4 Place de l'Europe, L-1499 Luxembourg

Pour des raisons de sécurité, les participants doivent se présenter à 8h15 précises à la CJUE.

08:15 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE)

Entrée : rue Charles Léon Hammes, L-2925 Luxembourg, Kirchberg Grande salle d'audience

REMARQUE IMPORTANTE : pour des raisons de sécurité, vous devez impérativement être muni de votre pièce d'identité afin de pouvoir accéder au bâtiment. Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne pourrez pas accéder à la CJUE sans pièce d'identité.

09:00 – 10:00 SANTÉ, BIG DATA & PROTECTION DES DONNÉES

- L'agrégation des données médicales
- Sécurité hospitalière
- Diagnostic automatisé

Modérateur : • **Christophe NARDIN**, Directeur, LUXITH GIE, Luxembourg

Mots introductifs : • **François BILTGEN**, Juge à la CJUE, Luxembourg

Orateurs :

- **Olivier SAUMON**, Vatie & Associés, Paris, France
- **Hervé BARGE**, Directeur général, Agence Nationale e-Santé, Luxembourg
- **Mike SCHWEBAG**, Médiateur de la santé, Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé, Luxembourg

10:00 – 10:15 PAUSE CAFÉ

10:15 – 11:45 PERSPECTIVES AMÉRICAINES, TRANSFERT DE DONNÉES OUTRE-ATLANTIQUE ET CONSERVATION DES DONNÉES DE TÉLÉCOMMUNICATION À DES FINS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Modérateur : • **Prof. Herwig C. H. HOFMANN**, Université de Luxembourg, Luxembourg

Orateurs :

- **David POSTOLSKI**, Gearhart Law, LLC, Summit, NJ, États-Unis
- **Joseph J. DEHNER**, Président du département international, Frost Brown Todd LLC, Cincinnati, OH, États-Unis
- **Marie Charlotte ROQUES BONNET**, Director of EMEA Privacy Policy, Microsoft, Paris, France
- **Marie-Emilie MENGAL**, Data Protection Officer, POST Luxembourg

11:45 – 12:45 L'ENCADREMENT DES DONNÉES FINANCIÈRES, D'ASSURANCE ET MÉDICALES PAR LES AUTORITÉS DE RÉGULATION

Modérateur : • **Thierry LALLEMANG**, Commissaire, CNPD, Luxembourg

Orateurs :

- **Alain KAPPER**, Information Commissioner's Office, Wilmslow, Royaume-Uni
- **Isabelle VEREECKEN**, Conseiller juridique, Commission de la Protection de la Vie privée (CPVP), Bruxelles, Belgique
- **Sophie NERBONNE**, Directrice de la Conformité, CNIL, Paris, France

12:45 – 14:00 DÉJEUNER

14:00 – 17:00 TABLE RONDE : comment maîtriser ses données personnelles, notamment les données sensibles, à l'ère de la révolution numérique ?

Mots introductifs : • **Félix BRAZ**, Ministre de la Justice, Luxembourg

Modérateur : • **Christiane FERAL-SCHUHL**, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, Feral-Schuhl/Sainte-Marie, Paris, France

Orateurs :

- **Steve KENNY**, Co-Chair UK Privacy Cluster, Manchester, Royaume-Uni
 - **Luis Neto GALVÃO**, SRS Advogados, Lisbonne, Portugal
 - **Jean-Philippe WALTER**, Vice-Président du Comité de la Convention 108, Conseil de l'Europe, Berne, Suisse
 - **Giorgio GRASSO**, of Counsel, Simmons & Simmons LLP, Milan, Italie
 - **Douglas MOWER**, Innovation and Business Transformation Director, Crawford & Company, Londres, Royaume-Uni
 - **Mauro SIGMORELLI**, Senior Underwriter, Professional Indemnity & Cyber Insurance, XL Catlin, Londres, Royaume-Uni
 - **Peter FLEISCHER**, Responsable Juridique pour la Protection des Données Personnelles, Google France, Paris, France
 - **Silvestre TANDEAU de MARSAC**, Avocat, SCP Fischer, Tandreau de Marsac, Sur & Associés, Paris, France
 - **Philippe DANN**, Head of Risk & Business Advisory, EBRC, Luxembourg
- ➔ **Démonstration d'un robot social dédié aux enfants autistes**
- **Aida NAZARIKHORAM**, CEO LUX AI, Luxembourg, Luxembourg

17:00 VISITE DU PROJET ESCH BELVAL ou la reconversion réussie et spectaculaire d'un site sidérurgique

En présence des membres du conseil de l'Ordre de Luxembourg et de la Conférence du Jeune Barreau

Dimanche 2 octobre 2016

09:00 – 10:00 VISITE DU MUSÉE DRÄI EECHELEN

par **Guy ARENDT**, Secrétaire d'État à la Culture du Luxembourg

Comité organisateur

Alain GROSJEAN

Secrétaire Général Adjoint de l'UIA

Président du comité national luxembourgeois de l'UIA

BONN & SCHMITT

Luxembourg, Luxembourg

T +352 27 85 58 55

E agrosjean@bonnschmitt.net

Marc GALLARDO

Président de la commission Vie privée et droits de l'Homme numérique de l'UIA

LEXING SPAIN

Barcelone, Espagne

T +34 93 476 40 48

E marc.gallardo@lexing.es

Ingrid ZANTIS

Conseiller Économique, Managing Partner

ZANTIS-CONSULTING

Luxembourg, Luxembourg

T +352 45 80 73

E zantisconsulting@tango.lu

Verena MOLL

Directeur de la formation de l'UIA

ZSCHUNKE AVOCATS /

RECHTSANWÄLTE

Paris, France

T +33 1 42 25 12 00

E v.moll@zschunke.com

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE (CJUE)

Entrée : rue Charles Léon Hammes, L-2925 Luxembourg, Kirchberg
Grande salle d'audience

REMARQUE IMPORTANTE : pour des raisons de sécurité, vous devez impérativement être muni de votre pièce d'identité afin de pouvoir accéder au bâtiment. Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne pourrez pas accéder à la CJUE sans pièce d'identité.

FRAIS D'INSCRIPTION

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 30.08.2016	> 31.08.2016	≤ 30.08.2016	> 31.08.2016
Inscription standard	250 €*	300 €*	300 €*	350 €*
Jeune avocat (<35)**	200 €*	250 €*	250 €*	300 €*
Avocats aux Barreaux du Luxembourg, Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg, Bruxelles, Barcelone, Madrid, Francfort, Berlin, Hong Kong, Mali	200 €*	250 €*	200 €*	250 €*

* La TVA (17 %) peut-être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/12/CE du 28 novembre 2006.

** Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, le cocktail de bienvenue du jeudi 29 septembre 2016, les pauses café, les déjeuners du vendredi 30 septembre et samedi 1^{er} octobre 2016 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner-spectacle du vendredi 30 septembre, la visite du Projet Esch Belval samedi 1^{er} octobre et la visite du Musée du dimanche 2 octobre 2016, ne sont pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

Le séminaire est notamment reconnu comme formation permanente par :

- le Barreau de Luxembourg et permet l'allocation de 15 points de formation.

- l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone de Belgique (OBFG) et permet l'allocation de 12 points de formation.

LANGUE

Les sessions de travail bénéficieront de la traduction simultanée en français, anglais et allemand.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré-réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Hôtels

Tarifs

SOFITEL Luxembourg Europe (5*) (à 750 mètres de la CJUE)

4 rue du Fort Niedergrunewald	Chambre Supérieure simple	175 €
Quartier Européen Nord	Chambre Supérieure double	195 €
L-2015 Luxembourg, Luxembourg	Chambre Deluxe simple	200 €
T +352 24 87 72 06/F +352 26 48 02 23	Chambre Deluxe double	210 €
E H5555-RE@sofitel.com	Petit-déjeuner et taxes inclus	

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

NOVOTEL KIRCHBERG (4*)

(à 800 mètres de la CJUE)

6 rue du Fort Niedergrunewald	Chambre Supérieure simple	125 €
L-2226 Luxembourg, Luxembourg	Chambre Supérieure double	138 €
T +352 42 98 48 1/F +352 43 86 58	Chambre Executive simple	145 €
E H1930@accor.com	Chambre Executive double	158 €
	Petit-déjeuner et taxes inclus	

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

HÔTEL MELIA (4*) (à 800 mètres de la CJUE)

1 Park Draï Echelen

L-1499 Luxembourg, Luxembourg

T +352 27 333 1

F +352 27 333 999

E melia.luxembourg@melia.com

Jeudi 29. 09 :

Chambre simple 185 €

Chambre double 205 €

Du 30.09 au 01.10.2016 :

Chambre simple 100 €

Chambre double 120 €

Petit-déjeuner et taxes inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION

VISAS

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 30 août 2016**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 30 août 2016**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 30 août 2016**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Protection des données personnelles dans les services financiers (FinTech), d'assurance et médicaux : nouveau règlement et perspectives

Vendredi 30 septembre
et samedi 1^{er} octobre 2016

LUXEMBOURG, LUXEMBOURG

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org
ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25 rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée/départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 30.08.2016	> 31.08.2016	≤ 30.08.2016	> 31.08.2016
Inscription standard	250 €*	300 €*	300 €*	350 €*
Jeune avocat (<35)**	200 €*	250 €*	250 €*	300 €*
Avocats aux Barreaux du Luxembourg, Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg, Bruxelles, Barcelone, Madrid, Francfort, Berlin, Hong Kong, Mali	200 €*	250 €*	200 €*	250 €*

* La TVA (17 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

** Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 29 septembre 2016
- Déjeuner – vendredi 30 septembre 2016
- Déjeuner – samedi 1^{er} octobre 2016

C. ACTIVITÉS OPTIONNELLES

(**non-incluses** dans les frais d'inscription)

- Dîner-spectacle – vendredi 30 septembre 2016
 - **Veillez me réserver** **place(s) pour le dîner-spectacle** **80 € HT** x ___ / pers
- Visite du Projet Esch Belval – samedi 1^{er} octobre 2016
 - **Veillez me réserver** **place(s) pour la visite Projet Esch Belval** **35 € HT** x ___ / pers
- Visite du Musée – dimanche 2 octobre 2016
 - **Veillez me réserver** **place(s) pour la visite du musée** **15 € HT** x ___ / pers

Total (C) **€ HT**

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription € HT
TOTAL (C) – Activités optionnelles € HT
	TOTAL (A+C) HT €
	TVA si applicable (17 %)* €
	TOTAL (A+C) TTC €

* La TVA (17 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.
Pour plus d'information, contactez l'Union Internationale des Avocats.

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25, rue du Jour – 75001 Paris – France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Luxembourg 2016", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _ _ _ _ _

Date d'expiration : _ _ / _ _ Cryptogramme : _ _ _

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : **€ (EUR)**

Date : / /

Signature :